Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022621-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-21

Objet :		
Recrutement d'agents contractuels saisonniers 2026	Nombre de conseillers en exercice	**29**
	Nombre de présents	**23**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022621-DE

Monsieur Le Maire indique que conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel et créer des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité des services.

Il est donc nécessaire d'harmoniser et de mettre à jour les actes relatifs au recrutement des agents non titulaires, certains d'entre eux n'étant pas conformes à la nomenclature applicable au recours aux emplois non permanents. La présente délibération est adoptée annuellement.

Les nécessités de fonctionnement des services peuvent conduire la commune à recruter des agents non titulaires afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité au sein des différents services de la collectivité.
Ces agents pourront être appelés à exercer des fonctions administratives, techniques, d'animation, d'entretien, de nettoyage et d'accueil, à temps complet ou à temps non complet.
Leur rémunération sera fixée dans la limite de l'indice de traitement afférent au dernier grade de la catégorie C.

En cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion conformément à l'article L452-40 du code général de la fonction publique.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 26 janvier 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité ;**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au recrutement de ces agents.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère